RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00099
Numéro SIREN : 423 733 310
Nom ou dénomination : ABALIS TRADUCTION CREA PICTURES ABALIS DOMICILIATION

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2022 sous le numéro de dépôt 2418

CANOTI Expertise Comptable

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

46, allée de la Fontaine – 93340 LE RAINCY
Tél : 01 45 61 20 40 - Fax : 01 45 61 21 04

ABALIS TRADUCTION CREA PICTURES ABALIS DOMICILIATION

Société à Responsabilite Limitée au capital de 50 000 €
4 rue Augustin Bernard Mouchot
45000 Orléans

RCS Orléans 423 733 310

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société ABALIS TRADUCTION CREA PICTURES ABALIS DOMICILIATION, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

(Articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce)

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 18 mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse et de nos constats s'ordonne comme suit :

- La société ABALIS TRADUCTION CREA PICTURES ABALIS DOMICILIATION est une Société à Responsabilité Limitée qui a pour objet social en France et à l'étranger :

 - ✓ Toutes opérations de bureautique, informatique, télématique, messagerie électronique entrant dans la diffusion de la connaissance et de l'information,

 - ✓ Prestations linguisitiques toutes lanques, traitement de texte, photocomposition, PAO, édition, impressions, reprographie, location de matériel bureautique, conseil aux entreprises industrielles ou commerciales dans la conduite de leurs affaires, domiciliation commerciale, conseil en publicité.

- Les derniers comptes annuels, qui n'ont ni fait l'objet d'un audit ni d'une revue limitée, sont relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020. Ils ont été établis par un Expert-Comptable dans le cadre de la mission de tenue et de présentation des comptes annuels qui lui a été confiée.

- Ces comptes annuels font apparaître les principaux éléments suivants :

 - ✓ des capitaux propres de 567 966 € intégrant 50 000 € de capital social composé de 1 000 parts sociales ayant un nominal unitaire de 50 €, la réserve légale de 5 000 €, des réserves de 393 068 € et un bénéfice de 119 898 € relatif à la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

- ✓ un total de bilan d'un montant net de 1 324 617 €, essentiellement composé :
 - d'immobilisations incorporelles pour 96 491 € ;
 - des créances (clients et autres) pour 571 372 € ;
 - de valeurs mobilières et disponibilités pour 548 511 € ;
 - les dettes de la sociétés étant constituées d'emprunts dont le solde dû s'élève à 163 834 € et de dettes courantes.

2. *Mission du commissaire à la transformation*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Paris, le 21 mars 2022

CANOTI Expertise Comptable

Commissaire aux Comptes et à la Transformation
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

François SORS

